

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARIAT GENERAL

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET
DU JEUDI 26 MARS 2020**

Yaoundé, le 26 mars 2020

Son Excellence Joseph DION NGUTE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a présidé ce jeudi 26 mars 2020 dès 10 heures à l'Auditorium de ses Services, un Conseil de Cabinet. Y ont pris part, les Ministres d'Etat et les Ministres.

Deux thématiques figuraient à l'ordre du jour des travaux :

1. *la revue générale des projets conclus dans le cadre de la coopération sino-camerounaise, présentée par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;*
2. *le point actualisé de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pandémie du coronavirus au Cameroun, présenté par le Ministre de la Santé Publique.*

Invité à prendre la parole au terme du mot introductif du Chef du Gouvernement, le Ministre de l'Economie a fait savoir que la coopération entre le Cameroun et la Chine est ancienne et diversifiée. Elle a connu un essor significatif dès 2007 au lendemain de l'atteinte par le Cameroun du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), à la faveur du financement de plusieurs projets d'envergure à travers différents guichets, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des routes, des télécommunications, des transports et de l'enseignement supérieur.

Relativement au portefeuille de la coopération sino-camerounaise, il est constitué d'une quinzaine de projets actifs évalués à environ 3 300 milliards de FCFA dont les plus emblématiques sont la construction du port en eau profonde de Kribi, de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase I), de l'adduction d'eau potable à partir du fleuve Sanaga, l'électrification de 350 localités par systèmes solaires photovoltaïques et la mise en place d'un réseau national de télécommunication d'urgence. Une récente évaluation de ce portefeuille a révélé que l'absence de maturation de certains projets a souvent conduit à des difficultés d'exécution, entraînant le rallongement des délais et le renchérissement des coûts. Ces difficultés sont relatives à la libération tardive des emprises, aux lenteurs dans le paiement des frais dédiés au démarrage des travaux, au non-respect de certaines clauses contractuelles et à une prise en compte insuffisante des ouvrages complémentaires indispensables à la mise en service des infrastructures réalisées.

Pour corriger les insuffisances opérationnelles observées dans l'exécution des projets relevant de la coopération sino-camerounaise, le Ministre de l'Economie a indiqué que l'accent sera mis sur le renforcement de la planification et de l'ancrage stratégiques des projets dans l'ensemble, et en particulier ceux à financement extérieur. En outre, les préalables en matière de maturation des projets et leur inscription dans la banque des projets de l'Etat doivent également être respectés pour une programmation budgétaire adéquate. Par ailleurs, la mobilisation des ressources concessionnelles offrant des conditions plus avantageuses sera privilégiée, au même titre que le recours aux partenariats public-privé afin de réduire la pression sur le budget de l'Etat.

Intervenant sur le deuxième point à l'ordre du jour, le Ministre de la Santé Publique a d'abord rappelé que la pandémie du nouveau corona virus (COVID-19), déclenchée en Chine en fin décembre 2019, est désormais considérée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une urgence de santé publique à l'échelle internationale.

Concernant le Cameroun, les investigations menées par les équipes techniques déployées sur le terrain ont permis à ce jour de tester 88 cas positifs au corona virus, dont deux décès et deux patients déclarés guéris, après examen de leur charge virale.

Le Ministre de la Santé Publique a tenu à souligner que l'augmentation croissante du nombre de patients enregistrés depuis le 06 mars 2020, date de l'identification des deux premiers cas de COVID-19 au Cameroun, confirme une progression rapide de cette pandémie, dont les principaux foyers sont actuellement Yaoundé, Douala et Bafoussam.

Présentant par la suite le dispositif de riposte mis en place pour faire face à la situation épidémiologique que traverse le Cameroun, le Ministre a indiqué qu'il est structuré autour de huit grands piliers à savoir : (i) la coordination multisectorielle et internationale des actions de lutte contre le COVID-19 ; (ii) la surveillance active en vue de la détection précoce des cas ; (iii) le déploiement des équipes d'investigation et d'intervention rapide ; (iv) ; le renforcement des capacités des laboratoires ; (v) l'activation des mesures de prévention et de contrôle des infections en milieu hospitalier et au sein de la communauté ; (vi) la prise en charge des cas détectés ; (vii) la communication sur les risques de contamination et (viii) la mobilisation logistique. A cet égard, un centre d'appel hébergeant le numéro vert **1510** est opérationnel et une plateforme numérique permettant d'améliorer la gestion du flux d'appels est en cours de mise en place. Par ailleurs, il est prévu l'aménagement d'au moins un centre d'isolement dans chaque Région, des hôpitaux de campagne et des structures de mise en quarantaine des cas suspects et des mineurs qui ne nécessitent pas une hospitalisation particulière.

Enfin, le Ministre de la Santé Publique a fait savoir que la nouvelle approche stratégique à l'œuvre pour renforcer la lutte contre la propagation du COVID-19 au Cameroun met l'accent sur la recherche active des cas, leur prise en charge à travers la spécialisation et la déconcentration des centres d'isolement, la régulation sociale par le respect des gestes barrières, ainsi que la mobilisation des différentes ressources nécessaires, y compris la réserve sanitaire.

Au terme des échanges qui ont suivi ces deux présentations, le Premier Ministre a demandé au Ministre de l'Economie, en liaison avec le Ministre des Finances, de soumettre à brève échéance, un plan d'apurement rapide des instances financières qui entravent la poursuite et le parachèvement des projets en cours. Il lui a réitéré les directives du Chef de l'Etat prescrivant de privilégier les prêts concessionnels et les partenariats public-privé, pour la réalisation des projets d'investissement dans notre pays.

Relativement au Plan de riposte contre le coronavirus, le Chef du Gouvernement a demandé au Ministre de la Santé Publique de suivre étroitement son exécution et de rendre régulièrement compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Il a prescrit au Ministre en charge de la Défense, en relation avec le Délégué Général à la Sécurité Nationale, de renforcer le dispositif sécuritaire autour des hôtels accueillant les personnes confinées, ainsi que les patrouilles de jour et de nuit pour veiller à la stricte application des mesures de restriction décidées par le Président de la République. Le Ministre de l'Administration Territoriale devra s'assurer que les autorités administratives veillent au respect des mesures prescrites le 17 mars 2020 et que des sanctions appropriées soient infligées aux contrevenants. Quant au Ministre de la Décentralisation et du Développement Local, il devra travailler, en étroite synergie avec les autorités municipales, à l'amélioration de la gestion des marchés ouverts.

Le Conseil s'est achevé à 13 h 10 mn.

Yaoundé, le **26 MARS 2020**
Le Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre,
FOUDA Séraphin Magloire

